MANDAT de Prélèvement SEPA

à nous retourner soigneusement complété et signé à

SC G&B 9 Rue des Pyrénées 81210 Lacrouzette

En signant ce formulaire de mandat, (A)vous autorisez SC G&B à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SC G&B Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

MANDAT de Prélèvement SEPA J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par **SC G&B 9 Rue des Pyrénées 81210 Lacrouzette**	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA I.C.S **FR62ZZZ605823**
A renseigner obligatoirement: *Nom prénom et adresse du titulaire du compte à débiter* *Nom.....* *Adresse.....* *.....* *Code postal.....* *Ville.....*	*A renseigner obligatoirement:* *Nom et adresse de la banque du compte à débiter* *Banque.....* *Adresse.....* *.....* *Code postal.....* *Ville.....*

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel ☐

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Je vous prie de bien vouloir débiter, sans autre avis, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, mon compte

FR …… …… …… …… …… …… ……

International Bank Account Number (IBAN)

…. …. …. …. …. …. …. …. …. …. ….

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

N° /...../...../...../...../..... /...../...../...../...../..... /...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../..... /...../...../

(Code Banque) (Code Guichet) (Numéro de Compte) (Clé)

Le..... à..... Signature du titulaire du compte à débiter .....

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.